



Ce mois de décembre s'est tenu au Bourget la conférence de Paris sur les changements climatiques, du 30 novembre au 12 décembre 2015. Elle est à la fois la 21^e conférence des parties (COP 21) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 11^e réunion de suivi du protocole de Kyoto (CMP 11).

Les 195 pays ont réussi in extremis à converger pour signer cet accord international sur le climat, applicable à tous les pays, fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100 .

Altermonde a examiné l'accord de Paris, dans son contenu et dans le contexte des différents accords sur le climat

Le 31 décembre 2015, Didier Guénin

Le sommet de la Terre de Rio, réunissant 189 pays, avait en 1992 posé les bases juridiques de l'agir climatique et précisé la **notion de développement durable au travers d'un texte fondateur de 27 principes**, la CCNUCC, énonçant que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

Le texte signé à Rio prévoit des réunions annuelles des Etats pour traiter du climat. Ainsi, la troisième conférence des parties à la convention (COP 3) à **Kyoto parvient à s'accorder sur l'ambition de réduire d'ici 2012 de 5 % les émissions des gaz à effet de serre** par rapport au niveau de 1990 : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones .

Hélas la lenteur du processus de ratification de Kyoto conduira à son entrée en vigueur le 16 février 2005, bien trop tardif au regard des enjeux. Et **les émissions de gaz à effet de serre ont continué dangereusement d'augmenter** chaque année.

Il est désormais essentiel que l'accord de Paris ne connaisse pas le même sort. Car si nous continuons **sur le rythme actuel d'émissions nous seront à +4,8°C à la fin du siècle**.

Certes les engagements réels des Etats au sein de l'accord de Paris, avec une perspective de +3,2°C, restent bien en deçà de l'ambition de 2°C, mais c'est à ce jour la seule voie d'une inflexion indispensable. **Il faut réussir la COP21 et obtenir des prochaines COP d'avantage d'engagements**.

Où tout commence avec le rapport Meadows

Paru en mars 1972, **Le rapport Meadows est l'un des premiers cris d'alarme sur la dérive que l'homme inflige à la planète**. De jeunes chercheurs du fameux MIT (Massachusetts Institute of Technology), Dennis et Donella Meadows, William W Behrens et Jorgen Randers, étudient les conséquences sur notre planète de la forte croissance économique alors constatée dans les années soixante. S'appuyant sur des modèles macro-économiques et usant de la puissance de calcul des premiers ordinateurs, ils extrapolent le monde d'alors et **démontrent les dangers que la démographie galopante et la croissance insolente de 7% l'an font peser sur la planète et l'humanité**.

THINK TANK



ALTERMONDE

DEPUIS 2002

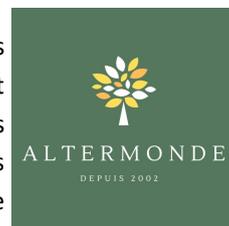
www.altermonde.org

Altermonde a pour projet d'inventer un nouveau monde, équitable, solidaire ; de promouvoir, par une logique de don dans l'espace et dans le temps, une politique de répartition de la richesse, dans le respect de la justice sociale, qui pèse chaque décision à l'aune de ses implications globales, locales et durables – plutôt qu'à ses seules conséquences immédiates - ; de favoriser son émergence.

Altermonde vise un quadruple objectif : exprimer l'insatisfaction face à l'organisation actuelle du monde et poser le constat de l'impasse dans laquelle la société est engagée, énoncer les principes fondateurs d'une socialité renouvelée, être l'espace de partage de la réflexion sur ces questions essentielles dans un esprit d'écoute et d'envie de travailler ensemble, être le lieu où s'élaborent des actions et des expérimentations qui vont dans le sens d'engendrer ou de favoriser l'émergence de cet autre monde.

Altermonde a pour vocation d'analyser pourquoi le productivisme conduit à une aporie, d'imaginer les voies et moyens de la dépasser, de proposer et d'initier des expérimentations de nouveaux modèles, de déployer des campagnes d'information ou de mobilisation sur des thématiques en rapport avec ses ambitions.

Ce rapport est une onde de choc dans une économie mondiale en surchauffe, à la fin de trois décennies de croissance effrénée. Un début de prise conscience est en marche. Le premier Sommet de la Terre, se déroule en 1972 à Stockholm. Il aboutit à la naissance du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Mais la crise pétrolière de 1974 survient qui provoquera certes des campagnes de sobriété mais surtout concentrera les Etats sur les sujets économiques. Un deuxième sommet se tient à Nairobi en 1982. **Les puissants de ce monde pensent au climat au pas de 10 ans.**



Naissance du GIEC en 1988

Le GIEC est une organisation intergouvernementale autonome. Elle réunit des **scientifiques apportant leur expertise et des représentants des États participants**. Cette structure hybride a été voulue par le G7 en 1988 sous la pression du Président des USA Ronald Reagan et de la Première Ministre anglaise Margaret Thatcher. Paradoxe de l'histoire, l'un et l'autre craignaient que l'écologie ne prennent le pas sur les questions économiques au travers des seuls experts du climat de l'agence de l'ONU qu'ils jugeaient trop engagés. La création du GIEC a été validée par un vote de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Dans les faits le GIEC est devenu une institution hautement respectée, fer de lance de l'action contre le réchauffement climatiques. **Ses rapports sont très attendus et font chaque fois date**. Le premier paru en 1990 a été complété en 1992 de trois rapports additionnels. Il a largement contribué à la réussite du sommet de la Terre de Rio en 1992.

Le deuxième, publié en 1995, a fourni aux négociateurs la matière pour nourrir les débats et aboutir en 1997 au protocole de Kyoto.

Quant au cinquième rapport du GIEC, publié en 2023 et 2014, il a abondamment servi de référence pour les discussions à Paris qui a permis lors de la COP21 la signature des accords de Paris.

Le poids du GIEC a d'ailleurs été salué en 2007 par la co-attribution du prix Nobel de la Paix au GIEC pour ses travaux et à Al Gore pour la force de son engagement environnemental.

Le sommet de la Terre à Rio pose en 1992 les bases d'une action pour le climat

Le sommet de la Terre de Rio réunit en juin 1992 dans la capitale brésilienne 189 pays dont 120 chefs d'État ou de gouvernements et quelque 2 400 représentants d'organisations non gouvernementales pour la troisième conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. Cet événement concentre l'attention sur les sujets climatiques et les Etats signent un texte fondateur énonçant **27 principes, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement »**, qui précise la notion de développement durable en termes de droit pour chacun « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (principe 1) et d'ambition commune à tous les Etats de la planète « pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément » (principe 4).



Une voie est ainsi tracée avec l'adoption d'un **programme d'action pour le XX^e siècle, l'Agenda 21**, qui égraine plus de 2 000 pistes d'actions pour déployer concrètement les principes de la déclaration commune, dans le domaine de la pollution de l'air, du logement, des déchets, de la santé, de gestion des ressources en eau, des forêts ou des montagnes.



La section III du rapport de la Conférence de Rio met l'accent sur le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre du développement durable : ONG, collectivités locales, syndicats, entreprises, chercheurs, agriculteurs, avec une attention particulière pour les populations autochtones, les femmes, les jeunes et les enfants.



La Conférence de Rio, qui a ainsi signé la Convention sur le Climat, affirme la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accélérer le pas. Naitront dans la foulée les conférences des parties, **les fameuses COP qui réunissent depuis annuellement tous les Etats de la planète.**

Le protocole de Kyoto en 1997

Lors de la troisième conférence des parties à la convention (COP 3) à Kyoto en décembre 1997, les Etats se mettent d'accord pour **réduire, entre 2008 et 2012, d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 les émissions de six gaz à effet de serre** : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones.

L'effort porte sur les seuls pays développés, les pays en développement arguant que les émissions antérieures et la plupart des émissions actuelles leur incombent. De plus ces derniers revendiquent le droit à poursuivre leur développement et donc à augmenter leurs émissions.

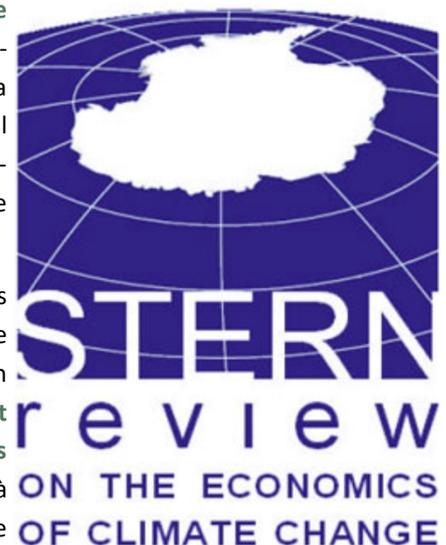
Ceci entre autre rend compliqué les phases de ratification, surtout que l'accord ne prévoit son entrée en vigueur qu'au « quatre-vingt dixième jour après la date à laquelle au moins 55 parties à la Convention, incluant les parties « Annexe I » qui comptaient en 1990 un total d'au moins 55 % des émissions de CO₂ de ce groupe, avaient déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession ». Résultat le protocole de Kyoto a mis plus de sept ans pour être ratifié par suffisamment de pays, et enfin entrer en vigueur le 16 février 2005.

L'ambition du protocole de Kyoto, (-5% par rapport à 1990) qui **ne sont pas encore atteints** puisque nous avons continué à émettre de plus en plus de gaz à effet de serre, prévoyait pour faciliter sa réalisation qui reposait sur les seuls pays développés que ceux-ci puissent financer des opérations de réduction d'émissions de CO₂ dans les pays en voie de développement, projets supposés moins coûteux, et les comptabiliser à leur propre actif. Ainsi le protocole a posé le principes des crédits carbone et corrélativement la mise en place dans les pays développés de quotas ou permis d'émission négociables. Ceci a donné naissance à un marché de la tonne de CO₂. Mais les quotas accordés par les Etats étant trop généreux, **les prix de la tonne de CO₂ négociée est resté beaucoup trop bas pour donner un signal coût suffisant** aux acteurs économiques, qui n'ont pas suffisamment engagé d'investissements.

Le rapport Stern en 2006

En 2006 le gouvernement britannique confie à Nicholas Stern un rapport sur les conséquences économiques du réchauffement climatique. Ce faisant le Royaume-Uni est pionnier dans la démarche qui vise à intégrer le coût et les effets de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les modèles économique. Publié le 30 octobre 2006, ce rapport de plus de 700 pages conclut que **1% du PIB investi chaque année est le prix à payer pour fortement atténuer les effets du changement climatique**. Affirmant cela le rapport note que ce niveau d'investissement nécessaire est « de la même grandeur que des coûts auxquels nous sommes habitués à faire face ». Il invite donc les Etats à agir à ce niveau, mettant en garde que si de tels investissements n'avaient pas lieu au niveau suffisant, le réchauffement climatique conduirait à une récession pouvant coûter jusqu'à 20% du PIB mondial.

Paradoxalement ce rapport qui ouvre un chemin raisonnable, au lieu d'inciter les Etats à agir, conforte la sphère dirigeante dans l'idée que rien ne presse et qu'il toujours temps d'agir. Cependant en 2008, **Nicholas Stern reconnaît en reprenant ses calculs et estimations avoir « sous-estimé » l'ampleur des risques climatiques et du réchauffement climatique**. Cela aide à accroître la perception d'urgence mais la crise financière est là qui détourne l'attention des dirigeants.



La COP21 et l'accord de Paris

La conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques, s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget en France. Elle est à la fois la 21^e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 11^e conférence d'application du protocole de Kyoto (CMP 11). Elle réunit au parc des expositions de Paris-Le Bourget 195 pays.



Au soir du 11 décembre 2015, date de fin initialement prévue, les Etats ne sont pas encore arrivés à se mettre d'accord. Laurent Fabius qui préside la COP21 prolonge les échanges jusqu'au lendemain pour lever dans les nuits les derniers obstacles. Et finalement les parties se mettent d'accord sur un texte finale qui fixe comme objectif « une **limitation du réchauffement mondial entre 2 °C d'ici 2100, et si possible à 1,5 °C.** »

Cette dernière mention est essentielle pour les Etats insulaires ou côtiers qui sont sous la menace de la montée des eaux.



Parallèlement 186 Etats ont individuellement déposé leurs engagements personnels, INDC ((Intended Nationally Determined Contributions). Ainsi pour ne citer que quelques pays :

EUROPE : - 40% d'ici 2030 /1990

SUISSE : -30% d'ici 2030 /1990 + (-20% à l'étranger)

NORVEGE : - 40% d'ici 2030 /1990

USA : - 26 à 28% d'ici 2025 /2005

MEXIQUE : -25% d'ici 2030 / tendanciel

RUSSIE : - 25 à 30% d'ici 2030 /1990 (yc forêt sibérienne)

INDE : -35% d'ici 2030 /2005

BRESIL : - 43% d'ici 2030 / 2005

AUSTRALIE : - 26 à 28% d'ici 2030 /2005

JAPON : -26% d'ici 2030 / 201

CHINE : Point Culminant 2030, -60 à 65% intensité carbone /PIB

AFRIQUE DU SUD : Point Culminant 2020-25 puis stable 10ans

Si l'ambition collective figurant dans la déclaration finale de l'accord de Paris fixe un horizon à +2°C, assortie d'une espérance à +1,5°C, les engagements réels des Etats est bien moindre. Leur mise en œuvre conduisant à une hausse de +3,2°C.

Les engagements ne sont clairement pas à la hauteur des ambitions !

Toute fois l'accord de Paris prévoit que les Etats révisent tous les cinq ans leurs engagements. Le principe sous-jacent étant que d'année en année, les actions avançant et les solutions technologiques avec, il sera possible aux Etats d'augmenter leurs engagements.

Espérons cependant que cela n'est pas un vœux pieu. Car il y a urgence pour le climat.

